

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MAI 2017

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Sandrine MORILLE, Dominique CHANFRAU, Jean-Luc GEUFFROY, Monique RENARD, Nathalie BOBEUF, Marie-José GOFRON, Daniel LIBEROS, Ana DE CARVALHO, Roberto DEL CASTILLO, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Patrick PRIEUR, Loïc TOUFFET, Anne-Hélène DONNAT, Salim AOUADI, Chrystel CABURET, Valérie SEGABIO SERVIUS

Étaient absents : Sergio FERREIRA , Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Christian GUERBOIS, Muriel ZMUDZ, Jean François LE NOCHER, Henry VIMARD, Emilie BOUTELLIER, Amélie COURAUD, Hervé GALLEPY,

Avaient donné procuration : Jean-François LE NOCHER à Jean Paul MALLET, Nadine RYBARCZYK-MICHEL à Daniel LIBEROS, Henry VIMARD à Jean Luc GEUFFROY.

Le conseil municipal décide : la désignation d'un secrétaire de séance et l'approbation du compte-rendu de la séance du 31/03/2017.

Puis, après avoir entendu les différents rapports présentés à l'assemblée et en avoir débattu :

Décide :

- la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme
- la cession de terrain – rue du grenier à sel
- La cession de terrain – rue de la Maladrerie
- de se prononcer favorablement, et à l'unanimité sur le vote du compte de gestion et administratif 2016
- de se prononcer favorablement et à l'unanimité sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017
- d'accorder la garantie communale à la SA Eure et Loir Habitat, à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 572 000 euros
- d'instituer l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour les Elections
- d'autoriser le Maire à signer la convention 2017 pour le Cinémobile
- d'instaurer un nouveau tarif pour les forains
- de prévoir le recrutement de personnel pour des besoins saisonniers
- de choisir les entreprises pour les travaux de création d'un espace sportif et de détente – espace PIERRE MENANT
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétences avec les autorités organisatrices secondaires de transport
- de se prononcer favorablement sur la décision modificative n°1 au budget principal exercice 2017

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. Délibéré en séance les jour, mois et a susdits. La séance est levée à 21h00. Vu pour être affiché le 01/06/2017 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales